

“ accepter le changement que vous faites dans la condition du cautionnement, c'est-à-dire du dépôt, au lieu des cautions ordinaires qui offraient même une garantie plus sûre au gouvernement, pour l'exécution de ces ouvrages, que le dépôt que vous exigez maintenant. En terminant, je ne puis m'empêcher de protester contre cette décision du gouvernement de changer les conditions du cautionnement à la dernière heure et sans me donner un temps raisonnable pour réaliser un tel dépôt, et cela à ma grande perte et dommage et malgré les dépenses que j'ai faites pour me permettre de faire la soumission.

‘ J'ai l'honneur d'être,
Votre ob. serviteur

“ (Signé) ALFRED LORTIE.”

Cette lettre de M. Lortie est du 26, et le lendemain, on informe M. McMillan que sa soumission est acceptée, mais qu'avant que le contrat ne soit signé, il doit déposer entre les mains du trésorier 10 p. c. en argent sur le montant de sa soumission, et qu'il a jusqu'au deux janvier pour faire son dépôt.

M. Mousseau a voulu prouver que cette soumission de Lortie avait été faite pour rire. Mais M. Lortie est venu jurer que sa soumission avait été faite de bonne foi, qu'elle était sérieuse et qu'il avait toujours été prêt à exécuter le contrat pour le prix qu'il avait demandé.

Le 29, M. McMillan demande un délai au huit janvier, et par une lettre du département en date du 30 décembre, cette application est accordée.

Or le 29 décembre, M. Bergeron étant à Montréal, écrit à M. D. Beaufort, la lettre suivante ;

“ Mon cher Jean,

“ Je viens de voir M. Mousseau ;

“ tout va s'arranger comme le désire
“ Charlebois. Il est content. Il me
“ demande, par rapport à ses associés,
“ d'attendre à la semaine prochaine
“ pour notre affaire ; je le comprends,
“ c'est mieux. Comme c'est une
“ affaire sûre, si vous voulez m'en-
“ voyer encore \$100.00 par le por-
“ teur, je vous remettrai le tout same-
“ di prochain.

“ Tout à vous

(Signé)

“ J. G. H. BERGERON.”

Cette lettre est bien significative ; M. Bergeron, l'entremetteur, a vu le premier ministre ; tout va s'arranger tel que le désire M. Charlebois. Qu'on remarque bien cette phrase éloquentte : “ Il (Mousseau) me demande, par rapport à ses associés, d'attendre à la semaine prochaine pour notre affaire.” M. Bergeron ne dit pas avoir vu M. Charlebois ; c'est M. Mousseau qu'il a vu ; c'est donc lui qui demande d'attendre **PAR RAPPORT A SES ASSOCIÉS.**

Peut-on compromettre davantage un premier ministre qui prétend **AVOIR IGNORE** toute cette affaire ?

Mais M. Bergeron est si sûr de réussir et naturellement de faire avoir le contrat à Charlebois qu'il affirme devoir être en état le samedi suivant de remettre à “ **SON CHER JEAN** ” l'argent qu'il demande ainsi que ce lui qu'il a déjà obtenue.

Qu'on n'oublie pas que cette lettre est écrite le 29 décembre, le jour même où McMillan écrit aussi de Montréal, demandant au département un délai au huit de janvier pour faire son dépôt.

Nous sommes rendus au dénouement de l'intrigue. Le 6 janvier, McMillan, le commis de Charlebois, donne une autorisation de substituer le nom de celui-ci pour l'obtention du contrat ; et le 20 janvier, un ordre en conseil est passé, sanctionné le 22, accordant le contrat à Alphonse